



## Communiqué sur la réintégration de Pascal Verrier

L'APPEP a pris connaissance avec satisfaction de l'arrêté du ministère de l'Éducation nationale du 10 janvier 2019 réintégrant Pascal Verrier dans le corps des certifiés et l'affectant à Paris comme TZR.

Elle déplore cependant l'obstination du ministère dans cette affaire<sup>1</sup>. Il a en effet fallu que le juge des référés annule à deux reprises les sanctions prises par le ministre à l'encontre de Pascal Verrier, pour que cette réintégration soit enfin décidée.

La pression endurée par notre collègue et les difficultés financières qu'il a subies l'ont fortement affecté : il est aujourd'hui placé en arrêt de travail pour maladie professionnelle.

L'APPEP demande aujourd'hui au Recteur de l'Académie de Paris et à l'Inspection générale de philosophie de veiller à ce que la réintégration de Pascal Verrier se réalise dans les meilleures conditions possible.

Elle renouvelle sa demande d'abandon de la procédure disciplinaire engagée contre Pascal Verrier<sup>2</sup>.

Paris, le 12 janvier 2019

---

<sup>1</sup> <http://www.appep.net/communiqué-sur-la-suspension-de-la-nouvelle-sanction-infligee-a-pascal-verrier/>

<sup>2</sup> <http://www.appep.net/pour-labandon-dune-procedure-disciplinaire-a-lencontre-dun-professeur-de-philosophie/>